

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DÉROGATIONS MINEURES**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 20 décembre, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	<b>Numéro</b>	<b>Immeuble visé</b>	<b>Zone</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
1.	2022-0257	680, rue du Muguet	Hc-625	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'aménagement d'un mur de soutènement projeté en cour avant d'une hauteur de 2,6 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 1,5 mètre.</li><li>• L'aménagement d'un mur de soutènement projeté en cour arrière d'une hauteur de 4,6 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres.</li></ul>
2.	2022-0268	rue Guy	Hc-703	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le retrait de l'exigence d'aménager un écran visuel et une aire tampon minimale de 30 mètres lors de l'implantation d'une nouvelle construction à un emplacement adjacent à l'emprise de l'autoroute des Laurentides pour les lots numéros 1, 2, 3 et 4.</li><li>• L'aménagement d'une aire de stationnement<ul style="list-style-type: none"><li>○ Localisée en partie en cour avant de l'habitation multifamiliale au lieu de la cour latérale ou arrière pour les lots numéros 2, 3, 4, 7, 9 et 10.</li></ul></li></ul>

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 2 décembre 2022.

Anny Després, greffière adjointe